



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2016

L'an deux mille seize, le trente juin à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35  
Présents.....30  
Votants.....35

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur FAYET**

**Délibération numéro :**  
**2016/166**  
**Délégation de Service**  
**Public - bassin aquatique**  
**municipal : approbation du**  
**contrat de délégation**  
**et choix du délégataire**

**ETAIENT EXCUSES** : Claude ASSIER pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Nathalie FORT pouvoir à Bérénice LACAN, Barbara OZANEUX pouvoir à Claude CONDOMINES, Claude ALIBERT pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Frédéric FABRE pouvoir à Michel DURAND

**ETAIENT ABSENTS** : /

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE directeur du Pôle projets urbains et aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 6 juillet 2016, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 24 juin 2016  
Le Maire



Le 21 Janvier 2016, le conseil municipal a approuvé le principe d'une délégation de service public (DSP) pour la gestion hivernale du bassin de 25 m et du bassin ludique, pour une durée de trois ans, à compter du 1er septembre 2016.

Ce contrat porte exclusivement sur la gestion des créneaux horaires d'ouverture au public en période hivernale, du 1er septembre au 2nd week-end de juin inclus, chaque année. En période estivale, l'établissement est repris dans sa totalité en régie directe par la Ville de Millau.

Les horaires couverts par la DSP sont déterminés par la collectivité selon le planning fixé ci-après.

Les horaires du dimanche ont été modifiés à savoir ouverture au public de 9h00 à 14h00 au lieu de 9h30 – 12h30 et 15h30 – 17h30. Les autres horaires restent inchangés.

Toutes les autres plages horaires réservées aux scolaires, à des activités municipales, à des activités associatives (SOM Natation, MJC, club plongée, NALS...), à des entraînements (pompiers, gendarmerie...) sont de la compétence de la collectivité.

Le SOM Natation souhaite harmoniser les plannings du bassin ludique et du bassin de 25 m. De plus, le club ne postulera plus qu'à une seule compétition organisée dans le bassin de 25 m, laissant plus de temps pour les usagers de la DSP .

Le SOM Natation propose de mettre en place de nouvelles animations telles qu'une animation musicale, des aqua-activités, des animations exceptionnelles (nuit de l'eau, initiation geste 1er secours, journée des enfants, soirée zen, soirée culturelle) ainsi que la location d'aquabike).

Les élus municipaux ont été tenus informés de l'utilisation de la procédure de délégation de service public, fixé à l'article L.1411-1 et suivants du Code général des Collectivités (CGCT).

Les objectifs poursuivis par la Ville portent notamment :

1. sur la recherche de l'équilibre financier de l'exploitation
2. sur l'accueil du public
3. sur la sécurité des baigneurs,
4. sur la qualité du service offert aux usagers,
5. sur la continuité du service public.

Un avis d'appel public à concurrence est paru dans un journal d'annonces légales, Midi Libre le 29/01/2016 et dans une revue spécialisée, Centres aquatiques en février 2016. Le délai pour le dépôt des dossiers de candidature a expiré le 31 mars 2016. A la clôture, deux candidats ont déposé un dossier. Un dossier de consultation leur a été transmis. La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 04 avril 2016. Une seule offre a été déposée. Il s'agit du SOM Natation représenté par son président Patrick VIDAL. Une négociation s'est dès lors engagée entre le candidat et les services municipaux pour la mise au point du contrat de délégation.

En conformité avec le cahier des charges établi par la Ville, l'association SOM Natation a proposé pour :

Horaires et jours d'ouvertures au public :

1. En période scolaire

	Bassin Sportif et ludique
LUNDI	11H30-13H30
MARDI	12H15-13H30
MERCREDI	11H30-13H30 15H30-17H30
JEUDI	12H30-14H30
VENDREDI	19H00-21H30
SAMEDI	09H00-12H00 15H30-19H00
DIMANCHE	09H00-14H00

2. En période de petites vacances scolaires

	Bassin Sportif et ludique
LUNDI	11H30-13H30 15H-18H
MARDI	11H30-13H30 15H-18H
MERCREDI	11H30-13H30 16H00-19H30
JEUDI	11H30-13H30 15H-18H
VENDREDI	13H30-16H30 19H-21H30
SAMEDI	09H00-12H00 15H30-19H00
DIMANCHE	09H00-14H0



L'évacuation totale de l'établissement sera effective 30 min après les horaires ci-dessus.

Le Centre Nautique sera fermé la première semaine des vacances de Noël.

En outre, l'association SOM Natation a fourni les documents demandés : organigramme prévisionnel du personnel, qualification des agents, rémunération, planning de simulation d'accident, compte d'exploitation prévisionnel, contrats d'assurance RC.

Les recettes estimées par l'association sont de l'ordre de 76 700 € pour la saison 2016/2017.

Ces recettes sont assises sur une grille tarifaire présentée ci-dessous. L'augmentation demandée par les élus a été acceptée par le candidat. Les tarifs ont été augmentés par rapport à 2015/2016.

Tarifification 2016/2019

	Préférentiel : Résident Millavois sur justificatif	Normal
Entrée simple	2,90 €	3,90 €
Entrée réduite: enfant de moins de 15 ans	2,30 €	2,60 €
10 Entrées Adultes	23,00 €	33,00 €
10 Entrées enfants	17,50 €	19,50 €
Abonnement annuel	200,00 €	260,00 €
Entrée réduite: Etudiants, chômeurs, RSA	2,30 €	
Animation exceptionnelle	8,00 €	
Location vélos aquatiques	5,00 € les 30 min	
Activités Aquatiques	9€ hors entrée public	

Compte tenu du déficit budgétaire prévisionnel, il est fait droit à l'association de l'exonérer de redevance pour l'occupation du domaine public.

En outre, au vu des sujétions imposées par la Ville, notamment le nombre d'heures d'ouverture au public, et de la particularité de cette D.S.P. qui, loin de couvrir la totalité de l'exploitation du centre aquatique est limitée à la seule gestion des créneaux horaires d'ouverture au public, une subvention d'équilibre d'un montant de 20 000 € sera versée à l'association SOM Natation. Elle sera revalorisée chaque année (cf. formule de révision à l'article 7 de la convention) Toutefois, cette subvention ne sera versée qu'en cas de besoin de financement, tel qu'il pourra ressortir des bilans financiers présentés par le délégataire.

Cette D.S.P. prendra effet à compter du 1er septembre 2016 pour se terminer le second dimanche de juin 2019.

En application des articles L.1411-1 et suivants du C.G.C.T. et après avis favorable de la commission des sports du 16 juin 2016, il est proposé au conseil municipal :

1. **D'APPROUVER** le choix du délégataire pour l'exploitation pendant la période hivernale du bassin de 25 m et du bassin ludique ;
2. **DE DECIDER** en conséquence de retenir l'association SOM natation, représentée par son président Patrick VIDAL, comme délégataire ;
3. **D'APPROUVER** le contrat de délégation de service public ci-joint pour l'exploitation du bassin aquatique pour une durée de 3 ans, du 1er septembre 2016 pour se terminer le second dimanche de juin 2019 inclus ;
4. **D'APPROUVER** la grille tarifaire proposée ci-dessus ;

5. D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du bassin aquatique en période hivernale, ainsi que tout autre document relatif à cette affaire.

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



**Accusé de réception**

Reçu le **6 - JUIL. 2016**